

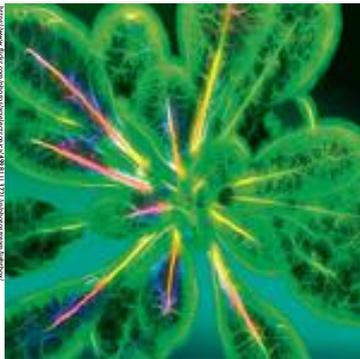


Unité de Recherche CONFLUENCE Sciences & Humanités / Département de Formation Humaine / Centre Interdisciplinaire d'Éthique
Programme de recherche du module Jean Monnet « L'Europe en interculturelité » (Eurinter) – UCLy

L'Europe face au défi de l'éthique en interculturelité

Journée d'étude Eurinter-CIE · 7 octobre 2021, 9h-15h30 · Campus Carnot* · salle L225

Coordinatrice : Sylvie ALLOUCHE (sallouche@univ-catholyon.fr)



L'Europe a été tout au long de son histoire, que ce soit à travers ses religions, ses lois, ses pratiques culturelles en général, à l'origine de nombreuses normes éthiques. Mais l'éthique n'a pas seulement été l'affaire de formulation de normes, car avec l'apparition de la philosophie au Ve siècle av. J.-C., a été introduite une méthode de questionnement rationnel de ces normes, qui n'a cessé d'être en dialogue avec le reste de la culture au fur et à mesure de son évolution et de sa dissémination à l'intérieur de l'Europe et à l'extérieur. Or les nouvelles questions éthiques qui sont soulevées par le progrès des sciences et des technologies, le phénomène dit de « mondialisation » et plus généralement le pouvoir d'action que l'humanité a développé tant sur elle-même que sur l'ensemble de la biosphère terrestre, la « maison commune » dans les mots du pape François (Encyclique *Laudato Si'* de 2015), engagent nécessairement une dimension interculturelle, souvent insuffisamment prise en compte, du fait de la tension inhérente au questionnement éthique vers l'universalité. La journée d'étude que le module Jean Monnet

« L'Europe en interculturelité » organise en partenariat avec le Centre Interdisciplinaire d'Éthique de l'UCLy se propose donc de contribuer à une réflexion éthique qui donne toute sa place aux problématiques interculturelles qui ne manquent pas d'être soulevées dès lors qu'on envisage l'éthique dans sa véritable dimension, à savoir sa dimension pratique.

Programme détaillé

09h00-09h15 Sylvie ALLOUCHE et Fabien REVOL – Accueil et introduction

Expériences européennes de l'éthique en interculturelité dans le domaine scientifique

Présidence de séance : Sylvie ALLOUCHE

09h15-10h00 Michel RAQUET – Former des laborantins en Haïti/Port-au-Prince : une expérience de l'éthique de l'interculturelité dans l'enseignement

Comment enseigner dans le cadre d'une formation appelée BAMS (ESTBB-Fondation Mérieux), un savoir issu de l'Europe et à prétention universelle, sans tomber dans une forme de néocolonialisme ? Comment participer à une aide humanitaire, sans succomber aux dérives de la *charity business*, dans un pays marqué par des cataclysmes traumatiques (tremblement de terre de 2010 et ouragan Matthew de 2017) ? Une telle problématique relève de l'éthique de l'interculturelité. Elle se double d'un retour d'expérience extrêmement enrichissant sur le plan humain et personnel au contact d'une population attachante, et de sa culture créole. Cette expérience a été également, au travers des lieux et des événements rencontrés sur 5 années, la découverte des stigmates du passé colonial et de la difficulté actuelle pour les Haïtiens d'acquérir une réelle indépendance et identité politique.

10h00-10h45 Elara MOUDILOU – Collaborations entre la France et l'Algérie : une expérience de l'éthique de l'interculturelité en recherche

(à venir)

10h45-11h30 Fabien REVOL – Le dialogue entre religion, science et écologie à travers l'expérience de sociétés savantes internationales : ESSSAT et SOFTE

(à venir)

Les valeurs défendues par l'Europe au défi de leur mise en œuvre en contexte interculturel

Présidence de séance : Fabien REVOL

13h00-13h45 Alexandre PALANCO – L'impact des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme sur la culture juridique européenne

(à venir)

13h45-14h30 Carine COPAIN-HÉRITIER – Les difficultés d'harmonisation de la protection des données personnelles au sein de l'Union Européenne

Entré en application en mai 2018, le *Règlement général sur la protection des données* a pour objectif de mettre en place un cadre légal commun à l'ensemble des États membres de l'Union européenne en matière de protection des données personnelles pour assurer la confiance en l'économie européenne des données et l'autodétermination des personnes physiques.

Ce *Règlement* européen définit la notion de données personnelles comme étant « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ». Il ajoute : « est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ». Ces notions paraissent claires et objectives. Cependant, l'étude du texte même du *Règlement* et de ses transpositions nationales met en exergue certaines différences entre États liées à des conceptions variées au sein de l'Union européenne des données personnelles et de la vie privée. Si le dialogue entre cultures au sein de l'Union permet un rapprochement du cadre légal des traitements de données personnelles, le respect des différentes cultures constitue un frein à une législation uniforme.

14h30-15h15 Béatrice de MONTERA – Enseigner l'éthique de la Commission Européenne ou l'adapter ? Le cas des biotechnologies appliquées à l'humain en Afrique de l'Ouest

(à venir)

15h15-15h30 Sylvie ALLOUCHE et Fabien REVOL – Conclusion
